

Excusez moi mais une fois de plus nous perdons du temps avec ces consultations bidons.

Où en sont nos actions juridiques?

Vous nous avez transmis la réaction d'un adhérent qui estime que participer à la consultation publique sur le IEA est une perte de temps. Il n'a pas tout à fait tort dans le sens où quel que soit le résultat de la consultation il est vraisemblable que le processus de validation de l'arrêté se poursuivra. Par contre, il a tort dans le sens où la participation massive à une consultation de ce type peut avoir des effets à plus long terme.

Il suffit de se rappeler ce qui s'est passé au cours des années précédentes dans le cadre de l'élaboration du PPBE de l'aéroport en 2022. Le projet de document a été soumis à consultation et il y a eu de nombreuses réactions parfois épidermiques et parfois très documentées de riverains de la piste principale qui réclamaient le maintien de la piste secondaire et l'abandon du projet de doublement de la piste principale. Toutes ces observations n'ont eu aucun effet sur le document PPBE finalement approuvé mais la pression des riverains manifestée à cette occasion a sans aucun doute été à l'origine d'un lobbying puissant des élus locaux auprès des autorités. À l'époque, un rapport de la Cour des comptes préconisait la suppression de la piste secondaire. Un courrier du ministre en réponse à la Cour des comptes a fait état de difficultés en raison d'une opposition des élus locaux à cette suppression. C'est ce qui a déclenché une mission de l'IGEDD sur le sujet et c'est finalement ce qui a abouti au choix de maintien de la piste annoncée par le ministre en juin 2025.

En résumé, une participation massive à la consultation n'aura peut-être pas d'effet immédiat sur le projet d'arrêté mais cela peut contribuer efficacement à une mobilisation des élus locaux et à l'ouverture d'un débat au niveau métropolitain sur le devenir de l'aéroport. Tant que les décisions restent prises par l'autorité administrative guidée par les services techniques de la DGAC il n'y a aucune chance que la décision change. Par contre, si les élus locaux font pression et si un débat a réellement lieu sur la base de données objectives de mesures des nuisances il est possible d'obtenir gain de cause.

J'ajoute que la capacité de la fédération à mobiliser ses adhérents donne du poids à sa parole ce qui est important en ce moment car la fédération va s'exprimer en tant que membre de la CCE de l'aéroport en juin sur le sujet de l'EIAE et sur le projet de révision du PPBE. Un soutien massif de ses adhérents est nécessaire pour l'action de lobbying de la fédération.

En ce qui concerne la question sur l'action juridique : jusqu'à présent, la fédération n'a pas envisagé d'engager de démarche, c'est l'association "nuisances 11/29" qui s'est structurée et qui se dote de moyens financiers pour aller en justice. Je ne sais pas où cela en est mais le communiqué de presse du ministre n'étant pas un acte administratif opposable aux tiers, il n'est pas attaquant au tribunal administratif. L'arrêté ministériel sur les vols de nuit le sera mais avant cela il reste l'étape de l'avis de la CCE, de l'avis de l'ACNUSA (nous avons fait part de notre analyse du rapport EIAE à cet organisme) et de l'avis d'une commission européenne.

Voilà les infos dont je dispose. Bonne journée

Excusez moi mais une fois de plus nous perdons du temps avec ces consultations bidons.

Où en sont nos actions juridiques?